Création de la régie

La création de la régie est demandée au service comptable et financier par le responsable de la mission au moins un mois avant le début de celle-ci.
Un formulaire de demande d'ouverture de régie est disponible sur la plateforme de service de l'EFA

EFA_formulaire_demande_regie.docx

Une fois finalisé, ce fichier est à retourner à : etienne.lemarignier@efa.gr

sebastien.legardinier@efa.gr

et copie à catherine.pantazis@efa.gr

Révision #11
Créé 2024-01-16 19:29:45 EET par Étienne Lemarignier
Mis à jour 2026-07-06 17:46:08 EEST par Étienne Lemarignier